



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 12 novembre 2019

C.R. n°58

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 6 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - SOULES - GARCIA - PELAEZ - TORRES - MMES FISCHER - SARNIGUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M.M. MARTIGNIER - MALLET

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Procès-verbal CM N°57 du 14 octobre 2019,
- 2) Point travaux salle des fêtes,
- 3) Ouverture cantine scolaire, réglementation,
- 4) Redevance assainissement quartier Adour,
- 5) Point sur le PLUI (note Préfecture)
- 6) Carte de vœux 2020,
- 7) Questions diverses
 Photos village CAUE,
 Transfert compétence gaz au SDE.

1) Approbation PV du 14 octobre 2019

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 14 octobre et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2019.

2) Travaux salle des fêtes

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont en cours d'achèvement, une réunion de chantier a lieu le mardi après-midi en présence de l'architecte, des artisans et des élus.

La fin du chantier est prévue pour début décembre. Ensuite, la commission de sécurité devra passer pour donner l'autorisation d'ouverture au public.

3) ouverture cantine

La cantine a été réceptionnée le 15 octobre. Le personnel de la CCAM a installé le mobilier et la cantine a ré-ouvert à la rentrée des vacances scolaires du 4 novembre

4) Redevance assainissement quartier de l'Adour

Le calcul de la redevance assainissement du quartier de l'Adour est effectué sur la consommation d'eau potable de l'année 2018, qui est fournie par Veolia.

Le produit de la redevance est affecté au financement des charges de service.

En 2017, il a été décidé qu'afin de financer des travaux de réhabilitation de la station d'épuration, la part fixe soit fixée à 40 € par foyer pour une durée de 3 ans (jusqu'en 2020) et la part variable à 0,40 /m³ par foyer.

Il est constaté deux anomalies de consommation pour deux foyers. Un courrier leur sera adressé et un forfait minimum sera appliqué à l'un d'eux.

5) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le 22 octobre le bureau d'études a reçu les 72 communes individuellement pour étudier les remarques éventuelles faites sur le projet de zonage du PLUI.

A cette occasion, la Préfecture a signifié que les remarques des communes devront être fondées, car dans l'avenir il y aura de nouvelles normes qui seront plus contraignantes.

Des réunions publiques se tiendront fin novembre et début décembre (28 novembre à Rabastens de Bigorre). Elles auront pour objet la présentation du projet de territoire retenu, ses principales orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme et sa traduction réglementaire.

6) Carte de vœux 2020

Hyacinthe Garcia propose un projet de carte de vœux pour 2020.

Ce projet de carte de vœux est approuvé à l'unanimité.

7) Questions diverses

- CAUE : le CAUE propose de prêter à la commune des aquarelles des canaux du village pour que nous puissions en faire des reproductions.
- La compétence gaz est transférée au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.
- Conseil d'école : Effectifs 2019/2020 = 116 élèves
Effectifs 2020/2021 = 117 élèves

L'Education Nationale demande la réalisation de deux enquêtes concernant le radon et l'amiante.

Le plan d'évacuation de l'école doit être fait, ainsi que la pose de panneaux d'information sur la chaudière et de panneaux d'interdiction de stationner.

Le portail côté sud va être changé.

La classe de CM2 va être dotée d'un tableau numérique.

Fait à Tostat, le 12 novembre 2019

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES

MAIRIE – 12, place du Pic du Midi – 65140 – TOSTAT

Téléphone : 05 62 31 20 03 – Télécopie : 05 62 31 20 03 – Email : cne.tostat@wanadoo.fr - Site : www.tostat.fr